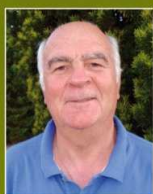


# La lettre d'INFCS<sup>N°16</sup>



## Syndicat des Propriétaires Fonciers du Marais Poitevin (déclaré le 16 octobre 1981)



Dominique PERRAULT  
Président du Syndicat  
des Propriétaires Fonciers  
du Marais Poitevin

### Le mot du Président

A l'heure où vous lirez ces lignes, la COP 26 aura eu lieu. Les grands décideurs de notre monde se réunissent et nous, gens du terrain, cherchons les solutions à notre niveau. Voici quelques données qui peuvent nous aider à réfléchir :

Un hectare de peupliers capte chaque année 14 tonnes de CO<sub>2</sub>, l'équivalent des rejets d'un véhicule diesel sur 110000 km.

Les emballages plastique de fruits et légumes seront partiellement supprimés au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et devront être remplacés...

La hausse inquiétante du coût des carburants et de l'électricité redonne au bois, énergie renouvelable disponible localement, tout son intérêt.

Par la force des choses, l'usage du bois dans la vie quotidienne va s'intensifier. On a besoin d'arbres à croissance rapide et le peuplier est parfaitement adapté à nos marais.

Tous les indicateurs flèchent parfaitement le chemin à suivre. Le nouveau dispositif d'aide régionale à la plantation présenté ci-contre est l'ultime argument qui doit nous convaincre. Alors allons-y, reconstituons notre « forêt maraîchine », chaque parcelle plantée sera un pas de plus vers le mieux-vivre.

### Que s'est-il passé depuis notre dernière AG ?

Depuis plus de 13 ans le syndicat des propriétaires fonciers du marais poitevin anime l'opération de plantation de peupliers en alignement grâce aux aides de ses partenaires et de la Région.

En 2022, "Nouvelle Aquitaine" souhaite uniformiser les règles d'aide sur tous ses bassins de productions, pins, peupliers... Et pourtant, des spécificités existent, liées à notre géographie. Elles sont prises en compte dans le cadre de l'opération « Défi peuplier ». Celle-ci est menée par un ensemble d'acteurs que sont la Société Forestière de la Caisse des Dépôts, la société Joubert Valter Peupliers, le Centre Régional de la Propriété Forestière, le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin. Son but est multiple, entre autres : informer, sensibiliser à la plantation et à l'élagage, canaliser les aides, étudier sur le terrain les solutions d'acheminement et de stockage de grumes (schéma de desserte) etc...

Dans ce nouveau contexte, notre syndicat poursuit son action "écoenvironnementale" en s'appuyant sur ses partenaires, tout en invitant d'autres entreprises à venir les rejoindre. Il est présent pour aider ses adhérents à constituer les dossiers (demande de subvention, certification,...). Il apportera un bonus de 2 euros par arbre planté (conditionnés à la taille de formation).

Mais le peuplier est l'arbre qui cache la forêt ! En effet, d'autres actions ont été menées :

- Plusieurs rencontres avec la FREDON79 (lutte contre les nuisibles) pour faciliter les relations entre nos deux organismes
- un suivi et une incitation à faire assurer ses terrains en responsabilité civile,
- un fichier « Bourse aux marais » en expansion,
- une présence quand ce fut nécessaire lors de litiges entre propriétaire et fermier.
- Des rencontres avec les professionnels du bois pour élargir les rangs de nos sponsors.
- La participation à l'opération foncière sur St-Hilaire-la-Palud / Arçais

Bref, tout ce qui fait notre quotidien d'habitant du marais. Et c'est là notre rôle.



# Les pourquoi du marais

## Pourquoi reboiser le Marais ?



Vous l'avez probablement remarqué cette année, les symptômes de la chalarose sont de plus en plus visibles dans le marais. Les frênes atteints dépérissent, et les foyers de contagion s'étendent maintenant à tout le marais mouillé. Un arbre infecté est condamné à moyen terme. On ne peut pas regarder tomber nos frênes, emblèmes du marais poitevin, sans agir. La seule parade est de planter entre les frênes malades d'autres arbres non sensibles à la chalarose et qui se conduisent en têtards. Le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin a mis sur pied une opération de replantation des berges. Il a défini une liste de six espèces d'arbres compatibles avec le paysage traditionnel du marais. Ce sont l'orme champêtre, le chêne pédonculé, le saule blanc, le peuplier noir, l'érable champêtre, le charme commun. Le Parc prend en charge le montage du projet ; la fourniture des plants et les travaux de

plantation (assurés par des chantiers d'insertion) sont intégralement financés. N'attendez pas que les symptômes apparaissent sur vos arbres, vous pouvez d'ores et déjà contacter Jordane Ancelin, paysagiste du PNR, au 05 49 35 15 20 ou par mail [j.ancelin@parc-marais-poitevin.fr](mailto:j.ancelin@parc-marais-poitevin.fr)



## Pourquoi assurer ses terrains ?

Chacun d'entre nous est titulaire d'un contrat d'assurance responsabilité civile pour faire face aux dommages qu'il occasionnerait accidentellement à un tiers. Ce dispositif est lié à l'assurance du domicile. Dans la majorité des cas, les garanties se limitent à la résidence principale, voire aux dépendances.

Ainsi, un sinistre qui aurait lieu sur une propriété non contiguë au domicile, une parcelle de marais par exemple, n'est pas assuré. Un arbre qui tombe et provoque des dégâts corporels ou matériels, un promeneur qui se blesse dans un trou de ragondin, les exemples ne manquent pas où la responsabilité du propriétaire de la parcelle est engagée.

Pour faire face à ce risque, le Syndicat des Propriétaires Fonciers du Marais Poitevin a décidé d'adhérer au contrat groupe d'assurance RC proposé par la compagnie Generali.

Ce service existe depuis plusieurs années. Il est entièrement pris en charge par le syndicat et proposé gratuitement aux membres qui en font la demande. Notre collègue Sabine Hireche répondra volontiers à vos questions. En bas de page sont indiqués son numéro de téléphone et son mail.

## Ragondins : Pourquoi piéger ?



Déposez dans un marais un couple de ragondins. Revenez deux ans après : en théorie, c'est plus de 500 individus que vous aurez en face de vous. C'est dire la prolifération de l'espèce ! Pas de prédateurs, nourriture à volonté, les ragondins ont tout loisir de croître et se multiplier. Cette surpopulation est la cause de bien de dégâts :

effondrement des berges, dégâts aux cultures, propagation de maladies. Sans les éradiquer, il nous faut au moins maintenir un effectif raisonnable, mais c'est un travail de tous les instants. C'est l'objet du piégeage, professionnel et bénévole. Chacun d'entre vous peut prendre part aux campagnes de piégeage de printemps et d'automne avec, à la clé, une récompense de plusieurs euros par animal capturé. Notre Monsieur Ragondin, Dominique Jaubert, se met en quatre pour vous renseigner à ce sujet. Ses coordonnées figurent en bas de page.

## Pourquoi la Bourse au marais ?



Cette plateforme permet de mettre en relation vendeurs et acheteurs de terres de marais. C'est toujours avec plaisir que notre ami Anthony reçoit vos propositions de vente. Et de la même façon, si vous êtes en recherche d'une parcelle, il vous communiquera volontiers la liste des biens disponibles sur le marché. Vous trouverez les coordonnées d'Anthony Boiron en bas de page.

## Le Marais : refuge idéal ?



Véritable labyrinthe d'eau et de terre, le marais fournit une cache parfaite pour l'homme traqué. En 1851, Paul Méhus, ouvertement républicain, représente une menace pour Napoléon III et le pouvoir en place qui veut le faire prisonnier. Traqué par les gendarmes, il trouve refuge en plein cœur du Marais Poitevin. Cette fiction est la base du roman de Pierre Moinot « Coup d'état » paru en 2004. Né à Fressines, Pierre Moinot a passé une partie de son enfance à Magné où ses parents étaient instituteurs. Il entre à l'Académie Française en 1982. Quel plaisir de redécouvrir ces lieux si familiers pour nous, mis en scène dans cet épisode oublié de l'histoire.

**Indice du fermage :** La variation de l'indice national des fermages 2021 par rapport à l'année 2020 est de 1,09 %.

**Votre Syndicat vous assiste avec des Administrateurs toujours présents pour vous aider dans les domaines suivants :**

**Bourse aux Marais**  
**Plantation peupliers**  
**Droit rural**  
**Lutte contre les ragondins**  
**Assurance RC des terrains**

**Anthony Boiron** 06.25.89.39.65  
**Sabine Mathé** 06.10.39.70.03  
**René Faure** 06.82.42.28.59  
**Dominique Jaubert** 05.49.73.94.95  
**Sabine Mathé** 06.10.39.70.03

[bourseauxmarais@gmail.com](mailto:bourseauxmarais@gmail.com)  
[elevage-irleau@laposte.net](mailto:elevage-irleau@laposte.net)  
[rene.faure74@orange.fr](mailto:rene.faure74@orange.fr)  
[dojaubert@wanadoo.fr](mailto:dojaubert@wanadoo.fr)  
[elevage-irleau@laposte.net](mailto:elevage-irleau@laposte.net)



*Syndicat des Propriétaires Fonciers du Marais Poitevin*  
**Adresse : BP 52 – 79002 NIORT Cedex – Tél : 07.83.14.58.53**  
**mail : [sypfmp@gmail.com](mailto:sypfmp@gmail.com) – Site internet : <https://marais-poitevin.jimdo.com>**